

COMITE DES FETES DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

-- PARTICULIER --

Madame, Monsieur,

Le comité des fêtes de Ste Colombe en Bruilhois organise son vide-greniers/brocante le Samedi 03 juillet 2021.

Afin de pouvoir organiser cette manifestation, je vous adresse le règlement et vous demande d'en prendre connaissance (voir au dos).

Merci de nous retourner en Mairie, **au plus tard le 26 juin 2021** :

- **L'attestation sur l'honneur dûment complétée (voir au dos)**
- **La copie lisible recto-verso de votre pièce d'identité**
- **Le règlement (par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Ste Colombe ou en espèces)**

En espérant vous compter parmi les nombreux participants, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du comité des fêtes,
Stéphane Valéry

REGLEMENT

Spécificité 2021 situation sanitaire COVID :

- Pour chaque exposant, le port du masque est obligatoire.
- Chaque exposant est dans l'obligation de mettre à disposition un gel hydroalcoolique et se doit de respecter les distances de sécurité sanitaire.
- Chaque exposant est en charge de faire respecter les gestes barrières y compris le port du masque

Article 1 : Le vide-greniers aura lieu le **samedi 03 juillet 2021 de 6h00 à 18h00** dans les rues du village.

Article 2 : Les exposants acceptés sont des particuliers, les commerces non sédentaires vendant produits régionaux, artisanat, artisanat d'art, pièces détachées auto-moto, ...

Article 3 : Le prix de l'emplacement (3m) est de **6€**. Chaque emplacement est numéroté. **Les organisateurs se réservent le droit de réclamer le prix d'une place supplémentaire à toute personne débordant de son emplacement.**

Article 4 : L'**attestation sur l'honneur** à votre nom, de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile est **obligatoire** pour les particuliers et devra nous parvenir le plus rapidement possible et impérativement **avant le 26 juin 2021** accompagnée du règlement. Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.

Article 5 : Dès réception du montant de la participation, un numéro correspondant à votre emplacement vous sera attribué.

Article 6 : Tout exposant n'ayant pas pris possession de son emplacement **avant 8h00 se verra déchu de celui-ci**. L'emplacement sera donc considéré libre et réattribué si besoin.

Article 7 : Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de la manifestation par l'organisateur.

Article 8 : **Aucun véhicule ne devra rester sur l'emplacement de la vente**, un parking est prévu pour les exposants.

Article 9 : Par sécurité, la circulation sur le site du vide-greniers sera **interdite à tout véhicule de 7h00 à 16h00**.

Article 10 : Un service de restauration rapide est mis en place pour les exposants intéressés.

Article 11 : Le comité des fêtes prend à sa charge l'édition, la diffusion des programmes, des affiches et toute publicité, presse, radio...

Article 12 : Le comité des fêtes décline toute responsabilité pour tout incident, accident et vol, qui pourraient se produire lors de cette manifestation (sur les lieux même, parkings, rues).

Article 13 : Il est **interdit par la loi la présentation à la vente d'animaux vivants** y compris pour les donner.

Article 14 : Par le seul fait du retour de l'attestation sur l'honneur, les exposants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter, sans exception ni réserve.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR – Vide-greniers Ste Colombe 2021

(Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre des inscriptions)

Je soussigné(e), (nom) (prénom)

Né(e) le à : Département :

Adresse complète :

..... Tél. :

Carte d'identité n° Établie le par

déclare sur l'honneur

- avoir compris les consignes spécifiques au contexte sanitaire
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- de ne pas avoir déjà participé à deux autres ventes au déballage au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Nombre d'emplacement désiré (Emplacement de 3m) : Nombre de voitures :

Montant total de votre participation

☐ Chèque

☐ Espèces

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Fait à le Signature :

Joindre à la présente attestation : -Copie recto-verso d'une pièce d'identité
-Le règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Ste Colombe ou espèces